

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023712-DE  
Reçu le 06/11/2023

délibération :  
D\_2023\_7\_12

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

**Présents** : Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Souscription à l'option  
"Sauvegarde 321 & usages  
collaboratifs" proposée par  
l'Agence Technique  
Départementale (ATD16)**

**Pouvoirs** :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne  
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Yannick MOREAU

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°17-11-01 de l'Assemblée générale Extraordinaire de l'ATD16 en date du 8 Novembre 2017 approuvant portant modification des statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° CA2020-12\_R04 du Conseil d'Administration du 10 décembre 2020 relative à la proposition par l'ATD16 des nouvelles missions « Sauvegarde 321 » et « Sauvegarde 321 et usages collaboratifs »

Considérant l'intérêt de la collectivité pour une telle mission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents  
DÉCIDE de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16, Sauvegarde 321 & usages collaboratifs, à compter du 1er janvier 2024,  
PRÉCISE que cette mission sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.  
APPROUVE le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0



Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 06/11/2023